

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT N° 01/04/2017/ COSCCET- GANVE

L'insécurité environnementale constatée dans le quartier WANTANSHI, situé au plateau de l'antenne RENATELSAT, Commune Annexe, due à l'expansion des effluents liquides déversés par la Société Minière du Katanga (SOMIKA) implantée en aval de la Nappe phréatique de Kimilolo.

Le Comité de Suivi pour la Contribution des Communautés et Eglises à la Transformation Humaine (COSCCET) et le Groupe d'Action Non-violence Evangélique (GANVE), toutes Organisation non gouvernementale de promotion et de protection des Droits humains basés Lubumbashi, en RD Congo et qui luttent contre l'insécurité environnementale sont préoccupées par le déversement des effluents acides déversés par l'entreprise SOMIKA partant de parc de rejet.

L'opinion se souviendra que ces Organisations non Gouvernementales des Droits Humains avaient, en 2004, dénoncé et alerté les autorités tant provinciales que nationales sur les mauvais emplacement de la société Minière du Katanga, SOMIKA en sigle, au-dessus de la nappe phréatique de KIMILOLO, d'où est tiré l'eau par la Régideso. Cet emplacement représenterait le risque de pollution de l'environnement qui entraînerait à son tour la décimation de la population de la ville de Lubumbashi et de ses environs.

Le Gouvernement de province du Katanga de l'époque, Docteur Urbain Kisula Ngoy, avait pris la décision, par sa lettre n° 10/1382/CAB/GP/KAT/2004, de délocaliser ladite entreprise pour éviter la pollution de l'eau à consommer par la population. Malheureusement cela n'a jamais fait effets.

Actuellement, dans la nuit du 01 au 02 avril 2017, l'un des bassins dans lesquelles l'entreprise stocke des effluent liquides (acide) a cédé avec comme conséquence, toutes les maisons d'habitations situées en aval du site ont été envahies par ces eaux acides en entraînant la mort de la volaille, du petit bétail et occasionnant de brûlure sur la peau de ceux qui ont touché cette eau, voire la pollution de l'eau de puits.

Ayant reconnu l'effet, les responsables de l'entreprise minière en question contactées à ce sujet, ont promis la réparation (indemnisation des victimes) endéans 48 heures. Mais hélas, les victimes sont à l'attente jusqu'alors.

Les communautés du quartier Wantanshi, souffrent de manque d'eau potable malgré que la société envoie un camion pour les ravitailler. Ce ravitaillement est insuffisant pour toute la population qui s'élève à plus de 1000 ménages.

Eu égard de ce qui précède, la Synergie COSCCET & GANVE recommande:

Au Gouvernement provincial:

- De prendre des mesures urgentes de sécurisation de l'environnement et de la population;
- De faire question sur l'entreprise afin d'indemniser les victimes de ces dégâts tant matériels qu'humains.

A l'entreprise:

- De réaliser ses promesses de réparation et d'indemnisation à l'égard des victimes;
- De se délocaliser de la nappe phréatique.

A la population:

- De rester vigilante au risque e toute pollution et de le dénoncer dès le premier signe;
- De revendiquer ses droits à la vie et à l'environnement sain;

A la Régideso :

2, Avenue Nzilo, Quartier Makomeno, Commune Lubumbashi, Province du Haut-Katanga,
République Démocratique du Congo.

- De protéger ses sites de collecteurs d'eau;

Fait à Lubumbashi, le 09 Avril 2017

COSC CET & GANVE